



**CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE**

# SPECTACLE GARDE REPUBLICAINE

Nom du rassemblement : **SORTIE NATURE ET DETENTE A VERNOU EN SOLOGNE**

**Du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2024** Limitée à 60 personnes

**A RENVOYER AVANT LE 05 mai 2024**

MERCI de ne pas arriver entre 12h et 14h– VIDE ET PLEIN FAITS

**ORGANISATEURS : YVELINE ET MICHEL BRILLARD – 7 RUE DU CHENE PLAIN – 41350 HUISSEAU /COSSON**

**PARTICIPANTS :** Tel : **06 16 53 60 96 ou 02 54 20 36 13**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Parenté \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Numéro adhérent \_\_\_\_\_ tél \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Camping-car : N° d'immatriculation : \_\_\_\_\_ Longueur \_\_\_\_\_ Remorque : OUI .... NON

Personne à mobilité réduite : OUI ..... NON..... (entourer l'option choisie)

Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI ..... NON ..... Première sortie au Club : OUI..... NON.....

Bulletin à ne pas découper pour votre inscription.

SÉJOUR: Vernou en Sologne	PRIX	Nbre personnes	TOTAL	<b>Conditions de règlement :</b> <b>Inscription et paiement</b> <b>Bulletin d'inscription à retourner à l'organisateur accompagné :</b> <b>- Des 2 chèques établis à l'ordre du Camping-Car Club Centre</b> <b>- 1 chèque pour la sortie nature et détente avant le 05 mai 2024</b> <b>-</b> <b>- 1 chèque pour le spectacle Garde Républicaine avant le 05 mai 2024</b> <b>- (pour la réservation des places)</b> <b>- <input type="checkbox"/></b> <b>Vous devez conserver un exemplaire de ce contrat.</b>
<b>Forfait par personne</b> <b>Base 2 personnes par camping-car</b>	<b>150.00€</b>			
Options : La Garde Républicaine	<b>30.00€</b>			
<b>Camping compris dans la sortie, eau, électricité, repas, pêche.</b>			<b>Etablir 2 chèques</b>	
Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie. Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car. <b>Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration.</b>				

**En cas d'annulation par l'adhérent** : remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du prix du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du prix du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du prix du séjour.

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen - contrat 62 143 049 - sur son site [www.declare.fr](http://www.declare.fr) ou par mail [sinistre@declare.fr](mailto:sinistre@declare.fr) ou par courrier à Gritchen Affinity -service sinistre -27 rue Charles Durand-CS 70139 -18021 Bourges Cedex. **L'assurance annulation est comprise dans votre adhésion FFCC - Voir détails et garanties sur : <https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/> et sur notre site [www.ccclubcentre.fr](http://www.ccclubcentre.fr)**  
**Il n'y aura pas d'accusé réception de votre engagement sauf en cas d'annulation de la sortie par le Club ou si sortie complète.**

Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières de vente des séjours, du Code du Tourisme et des Droits des Voyageurs figurant dans la revue Balade et sur notre site internet ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature des adhérents :

Organisateur CCCCentre : YVELINE ET MICHEL BRILLARD